



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarreguemines

## MAIRIE DE WOUSTVILLER

### COMMUNE DE WOUSTVILLER

#### PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

Par arrêté du 19 avril 2023, la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme a été engagée, en vue de préciser ou modifier certaines règles pour clarifier leur interprétation, pour être en cohérence et remédier à des difficultés de mises en œuvre.

La mise à disposition du projet de modification a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2023 comme suit :

**Du 13 octobre 2023 au 13 novembre 2023**, consultation du dossier en mairie, 24 rue de Nancy à WOUSTVILLER, aux jours et heures habituels d'ouverture

- Lundi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Mardi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mercredi de 8h00 à 12h00
- Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

et sur le site internet de la commune : [woustviller.fr](http://woustviller.fr)

Le public pourra consigner ses observations dans un registre mis à disposition en Mairie ou les adresser par écrit ou par mail à Madame le Maire.

Le Maire, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF

